

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00345

Numéro SIREN : 422 858 399

Nom ou dénomination : AB INITIATIVE

Ce dépôt a été enregistré le 23/02/2024 sous le numéro de dépôt 2175

AB INITIATIVE

Procès-Verbal des délibérations de l'Assemblée Ordinaire Annuelle du
11/09/2022

L'an 2022, le 11 septembre 2023,

A 10 heures,

Les associés de la SARL AB INITIATIVE, société à responsabilité limitée, au capital de 7622,45 €, DIVISÉ EN 500 parts de 15,25 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à Menton, 34, Avenue Félix Faure, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Madame Claudine Boussarie, propriétaire de 250 parts sociales,
- Monsieur Jean Boussarie, propriétaire de 250 parts sociales,

seuls associés de la SARL et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la SARL.

- Monsieur Jean Boussarie, associé-gérant, préside l'Assemblée. Il constate que l'ensemble des associés présents ou se faisant représenter, est propriétaire de 100° des parts sociales, que le quorum exigé par les statuts est atteint et que l'Assemblée peut valablement délibérer.
- Il tient à la disposition des associés les pièces suivantes :
 - . rapport de gestion et comptes annuels
 - . texte de la résolution soumise aux associés.

ORDRE DU JOUR :

- lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022
- affectation du résultat de l'exercice.

Il rappelle que l'Assemblée doit délibérer sur les questions suivantes :

- affectation des pertes de l'exercice clos le 31/12/2022 qui s'élèvent à 15 198 €
- rappel de la nécessité de la poursuite de l'activité de la SARL malgré la perte supérieure à la moitié du capital social.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Les associés décident d'affecter les pertes de l'exercice clos le 31/12/2022 qui s'élèvent à 15 198 € de la manière suivante :

- report à nouveau.

L'Assemblée adopte à l'unanimité cette résolution.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du fait que les fonds propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, l'Assemblée décide de la poursuite de l'activité de la SARL.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Ordre du Jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

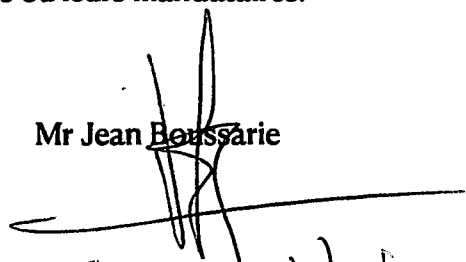
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Gérant et les associés ou leurs mandataires.

Mme Claudine Boussarie



Fait à Menton le 11/09/2022

Mr Jean Boussarie



Copie certifiée
conforme à l'original.

AB INITIATIVE

Bilan

Certifié conforme à
l'original.

Le Gérant
J Boyssarie



Bilan ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
ouscrit non appelé (0)					
immobilisé					
tablissement					
he et développement					
ions, brevets, droits similaires					
ommercial					
nmobilisations incorporelles					
et acomptes sur immobilisations incorporelles					
ctions					
ons techniques, matériel et outillage industriels					
nmobilisations corporelles	11 303	10 796	507	1 262	- 755
sations en cours					
et acomptes					
itions évaluées selon mise en équivalence					
articipations					
s rattachées à des participations					
tres immobilisés					
nmobilisations financières					
TOTAL (I)	11 303	10 796	507	1 262	- 755
circulant					
premieres, approvisionnements					
s de production de biens					
s de production de services					
intermédiaires et finis					
rdises					
et acomptes versés sur commandes					
et comptes rattachés					
réances					
seurs débiteurs					
inel					
smes sociaux					
ipôts sur les bénéfices					
axes sur le chiffre d'affaires	2 192		2 192	1 781	411
ouscrit et appelé, non versé					
mobilières de placement					
alités	17		17	17	
ants de trésorerie					
constatées d'avance					
TOTAL (II)	2 209		2 209	1 798	411
à répartir sur plusieurs exercices (III)					
de remboursement des obligations (IV)					
e conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	13 512	10 796	2 716	3 060	- 344

Bilan (suite) PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 7 622)	7 622	7 622	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	762	762	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		-21 111	21 111
Report à nouveau	-33 179		- 33 179
Résultat de l'exercice	-15 198	-12 068	- 3 130
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	-39 993	-24 795	- 15 198
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts	15 000	15 000	
Découverts, concours bancaires	20 827	6 171	14 656
Emprunts et dettes financières diverses			
Divers			
Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 390	3 324	66
Dettes fiscales et sociales			
Personnel			
Organismes sociaux			
Etat, impôts sur les bénéfices			
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
Etat, obligations cautionnées			
Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	3 492	3 360	132
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	42 709	27 855	14 854
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	2 716	3 060	- 344

AB INITIATIVE

Compte de résultat

AB INITIATIVE

Bilan détaillé

Bilan détaillé ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Autres immobilisations corporelles	11 303	10 796	507	1 262	- 755
218100 INSTAL./AGENC.DIVERS	1 352		1 352	1 352	
218300 MAT.BUREAU & INFORMATIQUE	5 246		5 246	5 246	
218400 MOBILIER	4 705		4 705	4 705	
281810 AMORT.AG.CONS.DIVERS		1 266	-1 266	-1 131	- 135
281830 AMORT.MAT.BUREAU & INFORMATIQUE		5 157	-5 157	-4 659	- 498
281840 AMORT. MOBILIER		4 373	-4 373	-4 251	- 122
TOTAL (I)	11 303	10 796	507	1 262	- 755
Actif circulant					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 192		2 192	1 781	411
445660 ETAT TVA AUR AUTRES BIENS ET SERVIC	565		565	554	11
445800 TVA A REGULARISER	1 045		1 045	667	378
445860 ETAT TVA S/FACT.NON PARVENUES	582		582	560	22
Disponibilités	17		17	17	
512000 CAISSE D'EPARGNE	17		17	17	
TOTAL (II)	2 209		2 209	1 798	411
TOTAL ACTIF (0 à V)	13 512	10 796	2 716	3 060	- 344

Bilan détaillé (suite) PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 7 101300 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	7 622 7 622	7 622 7 622	
Réserve légale 106110 RESERVE LEGALE PROPREMENT DITE	762 762	762 762	
Autres réserves 106880 AUTRES RESERVES		-21 111 -21 111	21 111 21 111
Report à nouveau 119000 REPORT A NOUVEAU SOLDE DEBITEUR	-33 179 -33 179		- 33 179 - 33 179
Résultat de l'exercice	-15 198	-12 068	- 3 130
TOTAL (I)	-39 993	-24 795	- 15 198
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
. Emprunts 164100 PRET PGE	15 000 15 000	15 000 15 000	
. Découverts, concours bancaires 512100 BANQUE COURTOIS	20 827 20 827	6 171 6 171	14 656 14 656
Dettes fournisseurs et comptes rattachés 401100 COLLECTIF FOURNISSEURS	3 390 3 390	3 324 3 324	66 66
Autres dettes 468601 HONORAIRES A PAYER	3 492 3 492	3 360 3 360	132 132
TOTAL (IV)	42 709	27 855	14 854
TOTAL PASSIF (I à V)	2 716	3 060	- 344

AB INITIATIVE

Compte de résultat détaillé

Compte de résultat détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue	%
Autres achats et charges externes	53 568	48 313	5 255	10,88
606110 ELECTRICITE	359	282	77	27,30
606300 ACHATS FOURN.ENTRET.PETIT EQUIPEMEN	76	587	- 511	-87,05
606400 ACHATS FOURNIT.ADMINISTRATIVES	336	130	206	158,46
613200 LOCATIONS IMMOBILIERES	5 343	3 955	1 388	35,09
615200 ENTRETIEN SUR BIEN IMMOBILIER	435		435	N/S
615610 MAINTENANCE MATERIEL INFORMATIQUE		113	- 113	-100
616000 ASSURANCES	83		83	N/S
622600 HONORAIRES	2 935	2 800	135	4,82
622610 HONORAIRES AVOCATS		450	- 450	-100
622700 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	51	53	- 2	-3,77
623400 CADEAUX A LA CLIENTELE	190	352	- 162	-46,02
623800 POURBOIRES DONS COURANTS	32		32	N/S
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	837	695	142	20,43
625101 INDEMNITES KILOMETRIQUES	19 250	21 560	- 2 310	-10,71
625120 AUTOROUTES	949	1 152	- 203	-17,62
625130 RESTAURANTS	10 639	6 177	4 462	72,24
625140 HOTELS	7 449	6 476	973	15,02
625150 PARKINGS	599	537	62	11,55
625160 DEPLACEMENTS AVIONS / SNCV	2 286	1 586	700	44,14
626100 TELEPHONE	1 131	292	839	287,33
626110 FRAIS INTERNET		364	- 364	-100
626200 FRAIS POSTAUX	69	32	37	115,62
627200 COMMISSION ET FRAIS SUR EMISSION EM		75	- 75	-100
627500 FRAIS BANCAIRES	519	645	- 126	-19,53
Dotations aux amortissements sur immobilisati	755	810	- 55	-6,79
681120 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	755	810	- 55	-6,79
Total des charges d'exploitation (II)	54 323	49 124	5 199	10,58
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-54 323	-49 123	- 5 200	10,59
Intérêts et charges assimilées	2 225	822	1 403	170,68
661100 INTERETS EMPRUNTS ET DETTES	161	38	123	323,68
661600 INTERETS BANCAIRES OPERATIONS FINAN	2 064	784	1 280	163,27
Total des charges financières (VI)	2 225	822	1 403	170,68
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-2 225	-822	- 1 403	170,68
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-	-56 548	-49 945	- 6 603	13,22
Produits exceptionnels sur opérations de gest		6 968	- 6 968	-100
772000 EXCEPT PROD.DIV.COUR.S/EX.ANTERIEUR		6 968	- 6 968	-100
Produits exceptionnels sur opérations en capi	41 350	30 909	10 441	33,78
778800 EXCEPT AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNEL	41 350	30 909	10 441	33,78
Total des produits exceptionnels (VII)	41 350	37 877	3 473	9,17
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	41 350	37 877	3 473	9,17
Total des Produits (I+III+V+VII)	41 350	37 877	3 473	9,17
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	56 548	49 945	6 603	13,22
RESULTAT NET	-16 198	-12 068	- 3 130	25,94

AB INITIATIVE

Liasse Fiscale

Liasse Fiscale

①

BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)Désignation de l'entreprise : AB INITIATIVE

1 1 2 1

Adresse de l'entreprise : 34 Avenue Félix Faure Résidence le Régina 06500 MENTON Durée de l'exercice précédent : 1 1 2 1Numéro SIRET : 4 2 2 8 5 8 3 9 9 0 0 0 3 9Néant ☐ *

			Exercice N clos le : <u>3 1 1 1 2 1 2 1 0 2 1 2</u>		
			Dot 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
IMMOBILISATIONS RECURRENTES	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB			
	Frais de développement *	CK			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF			
	Fonds commercial (1)	AH			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL			
	Terrains	AN			
	Constructions	AP			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR			
	Autres immobilisations corporelles	AT	11 303	10 796	507
	Immobilisations en cours	AV			
	Avances et acomptes	AX			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS			
	Autres participations	CU			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Créances rattachées à des participations	BB			
	Autres titres immobilisés	BD			
	Prêts	BF			
	Autres immobilisations financières *	BH			
	TOTAL (II)	BJ	11 303	10 796	507
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL			
	En cours de production de biens	BN			
	En cours de production de services	BP			
	Produits intermédiaires et finis	BR			
	Marchandises	BT			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV			
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX			
	Autres créances (3)	BZ	2 192		2 192
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD			
DIVERS	Disponibilités	CF	17		17
	Charges constatées d'avance (3) *	CH			
	TOTAL (III)	CJ	2 209		2 209
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Pertes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif *	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	13 512	10 796	2 716

Remis : (I) Dont doit au bail :

(3) Part à moins d'un an de
régularisation financière :

CP

(3) Part à plus d'un an :

CR

Classe de réserve
de propriété : *

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Exercice N	
AB INITIATIVE		Néant ☐	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 622...)	DA	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	762
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	(33 179)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(15 198)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
		TOTAL (I)	DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	35 827
	Emprunts et dettes financiers divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 390
	Dettes fiscales et sociales	DY	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	3 492
Compte réglé	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	42 709
	Ecart de conversion passif *	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 716
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	42 709	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	20 827	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article
33A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2023

Désignation de l'entreprise AB INITIATIVE

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Affectations, créations, apports et virements de poste à poste		
				1		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		DE		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants M2	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS		KT		KU		
	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	1 352	KW		KX		
	Matériel de transport *			KY		KZ		LA		
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	9 951	LC		LD		
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes			LK		LL		LM		
	TOTAL III			LN	11 303	LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
		Autres participations			8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés			IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières			IT		IU		IV			
TOTAL IV			LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	11 303	OH		OJ	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Distinctions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation brute * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par déduction 1 des biens du bilan hors services ou résultats d'autre nature ou dépréciations		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CO		DO		DT		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains		IP	LX		LY		IZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR	MD		ME		MF		
	Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS	MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU	MM		MN	1 352	MO	1 352	
		Matériel de transport	IV	MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS		MT	9 951	MU	9 951	
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC	ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY	NG		NH	11 303	NI	11 303	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	OU		MY		OW	
		Autres participations		IO	OX		OY		OZ	
Autres titres immobilisés		II	2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E		2F		2G			
TOTAL IV		I3	NJ		NK		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	OK	OL	11 303	OM	11 303	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P. N° 2054-bis-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : AB INITIATIVENéant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AB INITIATIVE						Néant ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		FI		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	1 131	QE	135	QF		QG	1 266
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	8 910	QM	620	QN		QO	9 530
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	10 041	QV	755	QW		QX	10 796
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		QN	10 041	QP	755	QQ		QR	10 796
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M0	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NE			NI			NO		
TOTAL III									
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général des virements (NP + NQ + NR)	NW			Total général des virements (NS + NT + NU)	NY	Total général des virements (NW - NY)	NZ		
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AB INITIATIVE		Néant ☒		
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	U	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	6J	6K	6L	6M
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1)*	6G	6H	6I	6J
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.						
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : **AB INITIATIVE** Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA				
	Autres créances clients	UX				
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation autrement constituée ?) UO	ZI				
	Personnel et comptes rattachés	UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 192	2 192	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN			
		Divers	VP			
	Groupe et associés (2)	VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR				
	Charges constatées d'avance	VS				
	TOTAUX			VT	2 192	VU
REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y						
	7Z						
Autres emprunts obligataires (1)	VG	à 1 an maximum à l'origine	20 827	20 827			
	VH	à plus d'1 an à l'origine	15 000	15 000			
Emprunts et dettes financiers divers (1) (2)	8A						
Fournisseurs et comptes rattachés	8B		3 390	3 390			
Personnel et comptes rattachés	8C						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW					
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J						
Groupe et associés (2)	VI						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K		3 492	3 492			
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ						
Produits constatés d'avance	8L						
TOTAUX			VY	42 709	VZ	42 709	
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

9

DGFIP N° 2058-A-SD 2023

Du Code général de l'impôt						Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐	Parties N.C. 1-2			
Désignation de l'entreprise AB INITIATIVE												3 1 1 2 2 0 2 2 1		
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA		
Charges non admises en déduction ou résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WB					
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				WE	XE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)				WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)				WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option				RA	((Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D)))				RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-56)				XX	XW			
	Amendes et pénalités				WJ	Charges financières (art. 39 1° et 212 bis) *				XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)								I7					
	Quote-part								Résultats bénéficiaires versés à l'article 209 B du CGI	L7	K7			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions déférées	Moins-values nettes à long terme				- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				I8				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WN						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XR						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *				Intérêts excédentaires (art. 39-1-7 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3						
								TOTAL I				WR		
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS 15 198		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WT						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WU						
Régimes d'imposition particuliers et impositions déférées	Plus-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				VW					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WH					
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WP					
	Régime des sociétés mères et des filiales *				Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	WW				
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)								XB						
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								I6					
	Majoration d'amortissement *								WZ					
	Atteintes au bénéfice sur le capital				Dépenses nouvelles - Opérations d'investissement en affectable (44 ans)	K9	Entrepôts nouveaux (44 ans)	I2	Jours entrecoupés nouveaux (art. 44 annex A)	L5	XA			
					Zone franche industrie-TI (art. 44 annex A)	OÙ	Zone de restructuration industrielle (art. 208 O)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 annex)	PA	ZX			
				Budget global à disposition (art. 44 annexes)	PP	Budget d'emploi à mobiliser (art. 44 annexes)	1F	Zone franche d'activités TIC (art. 44 annexes)	XC	ZY				
						Zone de restructuration locale (art. 44 annexes)	PC	Zone de développement économique (art. 44 annexes)	PB	XD				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XF						
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	(				dont déduction exceptionnelle (art. 39 annex E)	X9	dont déduction exceptionnelle (art. 39 annex F)	YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 annex G)	YC	XS			
					dont déduction exceptionnelle (art. 39 annex H)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 annex I)	YB	créances éligibles pas le rapport en matière de déficit	ZI	XG			
					dont déduction exceptionnelle (art. 39 annex J)	YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 annex K)	YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39 annex L)	YL	Y2			
	Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2					
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II				XH 15 198		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :								bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)				XI	XJ 15 198	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *												ZL	XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *												XO		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)												XN	XO 15 198	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N°2058-B-SD 2023

Désignation de l'entreprise AB INITIATIVE		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	117 421
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	117 421
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	15 198
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	132 619
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis AL 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis AL 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTALS (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-2 :		YN	YO
		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-CSD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AB INITIATIVE										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
					- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(12 068)		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	(12 068)		Report à nouveau	ZG	(12 068)				
								ZH	(12 068)		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8						YU	5 343			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YV				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						YV	2 986			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES						ST	45 239			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	53 568			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YV				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS						9Z				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX				
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY				
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	1 056			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *						ØB				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	- Numéro de centre agréé * XP						- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK	Plus-values à 0 % JL							
			Plus-values à 19 % JM	Imputations JC							
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN	Plus-values à 0 % JO							
			Plus-values à 19 % JP	Imputations JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AB INITIATIVE

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*					
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (1)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (2)	Court terme (3)	Long terme (4)			Plus-value taxable à 19 % (1) (5)
			19 %	15 % ou 12,50 %	0 %	
I - Immobilisations*						
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
II - Autres éléments						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
20						

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 12 de la colonne 6)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 13 à 19 de la colonne 6)

CADRE C : autres plus-values taxable à 19 %

(A)

(B)

(C) et (D)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 E du CGI.

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Fournisseur obligé (article 53 A du Code général des impôts)

du Code général des impôts		AB INITIATIVE		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU	Néant ☒ *	
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)								
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer			
Plus-values réalisées an cours de l'exercice	Imposition répartie							
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)							
	sur 10 ans							
	sur une durée différente (art. 39 quatorzième 1 ^{er} et 1 ^{er} quater CGI)							
	TOTAL 1							
Plus-values réalisées an cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer			
	sur 3 ans au titre de	N - 1						
		N - 2						
		N - 1						
		N - 2						
		N - 3						
		N - 4						
		N - 5						
		N - 6						
		N - 7						
		N - 8						
	N - 9							
	TOTAL 2							
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxés lors des opérations de fusion ou d'apport.								
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)				☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)				
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer			
TOTAL								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : AB INITIATIVENéant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rapport de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ③ ou 12,8 %

③ Gains nets réalisés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclues du régime du long terme (art. 219 I a et 219-0 bis du CGI) ④

Gains nets réalisés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a et 219-0 bis du CGI) ⑤

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1		
	N 2		
	N 3		
	N 4		
	N 5		
	N 6		
	N 7		
	N 8		
	N 9		
	N 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J = S + D + F - G - H
	À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1				
	N 2				
	N 3				
	N 4				
	N 5				
	N 6				
	N 7				
	N 8				
	N 9				
	N 10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des impôts)

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2023

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : AB INITIATIVE		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

(16)

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2023

Désignation de l'entreprise: AB INITIATIVE		Néant ☒	
Exercice ouvert le: 01012022 et clos le: 31122022		Données en nombre de mois: 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *:		YP	
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OG	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détermination fixées à l'article 223 A du CGI)		HY	
Période de référence		GY	
Date de cessation		HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III du C.G.I.)

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122022

N° SIRET

4 2 2 8 5 8 3 9 9 0 0 0 3 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AB INITIATIVE

ADRESSE (voie)

34 Avenue Félix Faure Résidence le Régina

CODE POSTAL

06500

VILLE

MENTON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

BOUSSARIE

Prénom(s)

JEAN

Nom marital

% de détention

50,00

Nb de parts ou actions

250

Naissance:

Date 11/05/1941

N° Département 79

Commune AIRVAULT

Pays FRANCE

Adresse :

N° 40

Voie

BD RIQUET

Code Postal 31000

Commune TOULOUSE

Pays FRANCE

Titre (2)

Mme

Nom patronymique

CARAYON AUCLAIR

Prénom(s)

CLAUDINE

Nom marital

% de détention

50,00

Nb de parts ou actions

250

Naissance:

Date 15/05/1948

N° Département 87

Commune LIMOGES

Pays FRANCE

Adresse :

N° 40

Voie

BD RIQUET

Code Postal 31000

Commune TOULOUSE

Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III de C.G.U.)

(18)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122022

N° SIRET

4 2 2 8 5 8 3 9 9 0 0 0 3 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AB INITIATIVE

ADRESSE (voie)

34 Avenue Félix Faure Résidence le Régina

CODE POSTAL

06500

VILLE

MENTON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

BAU Expert-comptables Janvier 2023

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		N° 2065-SD 2023	
		Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) Thème à date de service	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022
Régime simplifié d'imposition		Régime réel normal	
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe		X	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
AB INITIATIVE 34 Avenue Félix Faure Résidence le Régina 06500 MENTON SIRET 4 2 2 8 5 8 3 9 9 0 0 0 3 9		MM: abinitiative@yahoo.fr	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées	CONSEILS POUR ENTREPRISES ET PARTICULIERS		Si vous avez changé d'activité, cochez la case
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notes de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	Déficit 15 198
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %
Autres PV imposables à 19 %			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Société d'investissement immobilier cotee		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %			
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %			
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CBG/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)			
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1 du CGI), cocher la case ci-contre			
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		Nom/Adresse	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2 du CGI), cocher la case ci-contre		Nom/Adresse	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		N°	
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON x Si oui, indication du logiciel utilisé			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr			
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CABINET CONSORTIUM-HAUSER 7 ROUTE DE PIN BALMA 31130 BALMA Tél: 0562576262		Tél:	
CGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné:		Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné		Date: 17072023 Lieu: MENTON	
Examen de conformité fiscale (CCF)		Qualité et nom du signataire: JEAN BOUSSARIE GERANT	
prestataire:		Signature:	

Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD				N° 2065 bis-SD 2023	
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions ^(a)		payées par la société elle-même		payées par un établissement chargé du service des titres			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ^(a)						c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ^(a)						e	
						f	
						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ^(a)						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j	
Montant des revenus répartis ^(a)						Total (a à h)	
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. II au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:			
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
		Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
1		2	3	4	5	6	7 8
JEAN BOUSSARIE Gérant		250				9 625	
40 BD RIQUET 31000 TOULOUSE							
CLAUDINE CARAYON AUCIAIR		250				9 625	
40 BD RIQUET 31000 TOULOUSE							
K DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES		à 0 %	à 15 %	à 19 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(a)		MVLT réalisée au cours de l'exercice					
		MVLT restant à reporter					
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS							
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice							

2023

Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI

2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice
A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice

a

EBITDA fiscal de l'exercice

b

Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 % * b et a - 3 000 000 €)

(o-1)

Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (o-1) - 75 % x (o-1)

(o-2)

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %

d

Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %

e

Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (o-1)

f

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres

g

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres

h

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report
A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)

i

Montant des charges financières nettes en report transférées

(i bis)

Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)

(i ter)

Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)

(i quater)

Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice

j

Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (o-1) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)

k

Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)

l

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être convenue si (a) est supérieur à (c-1) - (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2018-2019

CA18CHAPAY[illegible]